

Date : 17/09/2024

Numéro : 31/2024

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 3

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

10/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

23/09/2024

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-31_2024-DE



Séance du 17 septembre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Laurent VAN ASSEL, Jean-François SIRANDRÉ.

Absents excusés : M. Philippe CATEL, Mmes Florence GALVAING, Claudie JOBARD.

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Mmes Manon JOLIVET, Sophie BERGERET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Florence GALVAING a donné pouvoir à Christiane DEBATTY

Claudie JOBARD a donné pouvoir à José DE SOUSA.

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX – PRISE D’ACTE ANNULATION DÉLIBÉRATION N°22/2024

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que pour donner suite à la demande de la préfecture, il convient de modifier la prise d’acte en date du 15 avril 2024.

Vu la délibération n°18/2021 du 21 juin 2021 relative à la mission de mandat de maîtrise d’ouvrage confiée à la SEM Val de Bourgogne pour la réalisation d’un restaurant scolaire,

Vu les réunions de la commission communale des marchés adaptés en date des 29 novembre 2022, 05 janvier, 03 février et 24 février 2023,

Vu la délibération n°23/2023 du 28 juin 2023 actant l’attribution des marchés de travaux des entreprises suite à la procédure de consultation, conformément du code des marchés publics,

Au vu de la fin du chantier, des modifications de marchés sont à acter :

- **Lot 2 Acti construction** Gros œuvre avenant n°2 + 11 081.98€HT soit + 6.0% du marché initial (183 000€ HT)
- **Lot 5 Fauterelle** Menuiseries intérieures Avenant n°2 – 2161,25€ HT soit – 3.28% du marché initial (74 034.88€ HT)

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-31_2024-DE



- **Lot 9 UTB Plomberie Chauffage Ventilation Avenant n°2- + 1786,75€ HT soit 2.86% du marché initial (154 209.62€ HT)**
- **Lot 10 Sochaleg Electricité Avenant n°2 + 228.62€ HT soit 2.28% du marché initial (73 562.25€ HT)**
- **Lot 11 Joseph Cuisine Avenant n°2- + 731,90€ soit 3.35% du marché initial (73 562.25€ HT)**

Le Conseil Municipal prend acte des avenants aux marchés de travaux comme indiqués ci-dessus.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutaire,

La Maire, Marie-Darre DILLY.

The official seal of the Municipality of Denain, featuring a circular emblem with a central figure and the text 'MUNICIPALITE DE DENAIN' around the perimeter. Overlaid on the seal is a blue ink signature.